

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

n° 105-26 C

Objet : RS - Accord pour la création d'un périmètre de préemption en espaces naturels sensibles dans le secteur de Monterminod à Saint-Alban-Leysses

- date de convocation le 18 septembre 2026
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysses

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Vincent Miguet

Marie Lheureux Pineau

Marie-Eve Berni - Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Catena d'Alu Bouziane - Bruno Lhuissier

Cyrille Causse

Mélissa Bernard

Jimmy Bâabâa - Brice Bernard - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza -

Aloïs Chassot - Sandrine Desroches-Afchain - Isabelle Dunod - Isabelle Junet - Cécile Meriguet -

Mélanie Meunier - Vincent Patey - Florian Penaroyas - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Hocine Talbi -

Emilien Vanlemmens - Florence Zagagnoni

Damien Ancrenaz

Yohann Jennepin

Laurence Ratton

Hervé Ferroud-Plattet

Isabelle Geindre - Olivier Marmet

Pierre Duperier

Jolaine Audoux

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Céline Colombat - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Joséphine Kudin

Jean-François Poitou

Sylvain Chariot

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Karim Echtioui - Patricia Maffre-Deprost

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Jacques Henriot

Philippe Ferrari

Daniel Rochaix

Philippe Marin

Manon Boyer

Pierre Grossi

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Stéphane Bochet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 18

de Thierry Bebert (Saint-François de Sales) à Damien Regairaz - de Vincent Boulnois (Le Châtelard) à Hervé Ferroud-Plattet - de Corinne Charles (Cognin) à Mélanie Meunier - de Julien Donzel (Challes-les-Eaux) à Mélissa Bernard - de Sandra Ferrari (Les Déserts) à Alexandre Gennaro - de Marc Fleury (Aillon-le-Jeune) à Vincent Miguet - de Alain Gaget (La Motte-Servolex) à Aloïs Chassot - de Pascale Gagnieux (Chambéry) à Florian Penaroyas - de Bernard Grollier (Chambéry) à Sandrine Desroches-Afchain - de Emilie Guillaud (La Ravoire) à Joséphine Kudin - de Thomas Jaussoin (Chambéry) à Isabelle Dunod - de Laura Khirani (Chambéry) à Isabelle Junet - de Magalie Martin (Chambéry) à Cécile Meriguet - de Franck Morat (Cognin) à Damien Ancrenaz - de Gaëtan Pauchet (Chambéry) à Thierry Repentin - de Carlotta Sacconey-Abbo (Chambéry) à Florence Zagagnoni - de Audrey Tateia (La Motte-Servolex) à Pascal Mithieux - de Cristina Virone (Chambéry) à Alain Caraco

- conseillers excusés : 4

Jean-Benoît Cerino (Chambéry) - Philippe Gamen (Le Noyer) - Luc Meunier (Puygros) - Emilie Pessel (Chambéry)

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 24 septembre 2026

délibération n° 105-26 C

objet **RS - Accord pour la création d'un périmètre de préemption en espaces naturels sensibles dans le secteur de Monterminod à Saint-Alban-Leysse**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement a confié aux Départements la compétence d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (ENS) boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels (article L. 113-8 du code de l'urbanisme).

A cette fin, l'article L. 113-14 du même code dote les Départements de la possibilité d'instaurer un droit de préemption au titre des ENS.

Cet outil foncier vise à faciliter la mise en œuvre de stratégies foncières publiques anticipatrices et partenariales en faveur des milieux naturels et des paysages, répondant aux objectifs définis par l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme.

Par délibération en date du 2 juillet 2012 relative à l'extension du droit de préemption en espace naturels sensibles, le Département de la Savoie a approuvé la possibilité d'instaurer ces périmètres de préemption sur l'ensemble des communes savoyardes.

Ces périmètres sont instaurés en concertation avec les communes et leurs groupements, en cohérence avec les stratégies locales de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et en tenant compte des enjeux de développement économique, social et agricole des territoires découlant notamment des documents d'urbanisme en vigueur.

D'après le diagnostic écologique menée par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie en avril 2025, le site de Monterminod à Saint-Alban-Leysse, situé sur les contreforts sud du massif des Bauges, présente une grande richesse biologique liée à son contexte pédologique, son exposition et son histoire agricole. Ce versant collinéen, à environ 500 m d'altitude, accueille une mosaïque de milieux naturels thermophiles : pelouses sèches, prairies, fourrés et boisements clairs. Ces habitats sont particulièrement riches en biodiversité, notamment en espèces d'affinité méridionale rares ou menacées.

En tant que collectivité chargée du PLUi, l'accord préalable de Grand Chambéry est sollicité pour la création de ce périmètre de préemption en ENS.

Considérant la politique foncière de la commune visant l'acquisition progressive des parcelles forestières et d'espaces naturels pouvant faciliter le déploiement d'actions de préservation des milieux naturels et de sensibilisation des citoyens à l'environnement,

Considérant la forte valeur écologique des pelouses sèches et milieux attenants, ainsi que la diversité d'espèces floristiques et faunistiques accueillies par ces types de milieux,

Considérant la pression d'urbanisation croissante, ainsi que la déprise agricole entraînant la fermeture des milieux par embroussaillage et la colonisation par les espèces exotiques envahissantes,

Vu le du code de l'urbanisme, en particulier les articles L. 113-8 à L. 113-14 et L. 215-1 à L. 215-24,

Vu la délibération du Département du 12 juillet 2012 relative à l'extension du droit de préemption en espace naturels sensibles,

Vu le schéma départemental des espaces naturels sensibles adopté le 20 juin 2025 désignant le site des Pelouses sèches de Monterminod comme espace naturel sensible en émergence,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 18 septembre 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de donner son accord pour la création d'un périmètre de préemption en ENS tel que présenté sur la carte jointe en annexe et correspondant aux parcelles dont la liste est détaillée en annexe.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

105-26 C

Objet de l'acte : RS - Accord pour la création d'un périmètre de préemption en espaces naturels sensibles dans le secteur de Monterminod à Saint-Alban-Leysse

Classification Préfecture : 2 - Urbanisme 3 - Droit de preemption urbain

Date de l'acte : 24 septembre 2026

Annexe(s) : Annexe

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260924-lmc1H36799H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H36799H1

Date de transmission en Préfecture : 25 septembre 2026

Date de réception en Préfecture : 25 septembre 2026

Date de publication sur le site internet: vendredi 25 septembre 2026